



MAIRIE

mairie.madeleinesurloing@orange.fr

01.64.28.13.28

Horaires d'ouverture

au public

Lundi: 17h00 à 19h00

Mardi: 8h00 à 12h00

Jeudi: 8h00 à 12h00

Vendredi: 17h00 à 19h00

ATTENTION!

DURANT LE- COUVRE-FEU:

Fermeture à 18H00

Permanence de

M Jean-Jacques
HYEST

Lundi et Vendredi

de 17h00 à 19h00

VACCINATION
COVID 19

COVID 19

L'Echo de la Madeleine

ANNEE 2021, N°1

HIVER 2020-2021

Editorial



Le Conseil Municipal vous renouvelle les vœux très chaleureux que nous formons pour vous et vos familles en ce début d'année 2021 que nous espérons meilleure que l'an passé. Les bouleversements sanitaires, économiques et sociaux ont perturbé la vie de tous et nous attendons que l'épidémie ralentisse, grâce notamment à la vaccination des plus fragiles d'abord, pour retrouver une vie normale.

Un centre de vaccination a été ouvert à la Maison de santé de Nemours, mais le nombre de doses est encore insuffisant. Nous vous donnons ci-après la procédure à suivre, le Conseil Municipal étant prêt à favoriser la vaccination de celles et ceux qui n'ont pas de moyen personnel de transport.

Il nous faut préparer le budget de 2021, les travaux à réaliser (rond-point, espace naturel au bord du Loing, voirie, etc...). Nous vous en rendrons compte.

Une bonne nouvelle enfin: l'accès à la fibre optique pour tous fait l'objet d'une commercialisation par un opérateur, en attendant sans doute, d'autres. C'est le fruit d'un travail volontaire menée par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing et le Département depuis 7 ans et qui voit enfin son aboutissement.

Actualités

Vous avez plus de 75 ans et vous souhaitez être vacciné?

Faites vous recenser à la mairie au **01.64.28.13.28**. Dès que des créneaux seront disponibles nous mettrons tout en œuvre pour vous obtenir un rendez-vous.

Vous ne pouvez pas vous déplacer seul ou vous faire transporter?

Les élus se proposent de vous emmener.

Centre de vaccination de Nemours au 27 janvier 2021:

- 220 vaccins par semaine ont été réalisés les 2 premières semaines de vaccination;
- L'ARS n'envisage pas l'augmentation des doses;
- Seul le vaccin Pfizer alimentera l'Île de France jusque fin mars;
- L'ARS avertira de la réouverture de la Plateforme Doctolib.

Sur les Communautés de communes du Pays de Nemours et Gâtinais Val de Loing :

- 239 personnes sont sur liste d'attente et seront contactées au fur et à mesure des créneaux disponibles;
- 196 personnes recensées par les mairies seront inscrites quand des doubles créneaux pourront être proposés;
- Journée du 4 février : réservée aux personnes prioritaires dans la liste d'attente.

Nous appelons chacun d'entre vous à la plus grande vigilance ainsi qu'au respect des gestes barrière afin de préserver la sérénité et la santé de tous!

SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune www.la-madeleine-sur-loing.fr, est en ligne!
Il sera progressivement remis à jour.

BOITE A LIVRES

Il s'agit de prendre un livre et en échange d'en remettre un. (Mais ce n'est pas un dépôt de livres).

COMITE DES FETES

Comme annoncé dans le numéro précédent, le conseil municipal va créer un Comité des fêtes et recherche des habitants bénévoles pour faire partie du Bureau ou aider. Difficile de se réunir dans le contexte sanitaire actuel alors si vous cela vous intéresse faites vous connaître en Mairie!

RATS

Petit rappel pour éviter d'attirer les rats !!!

- si vous avez des poules nourrissez-les au fur et à mesure, à la volée, sans laisser du grain en permanence ,
- Éloignez le compost de toute habitation,
- Entretenez régulièrement votre terrain.



11 Novembre 2020

Rétrospective Communale



19 Décembre 2020
Distribution des colis aux aînés

13 janvier 2021

Réunion Espace Naturel sensible



Panneau Pocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



NUISANCES SONORES
**Horaires pour vos travaux
de Bricolage ou jardinage
(tondeuse, rotofil, perçuse...)**

**OCTOBRE A MAI
(horaires d'hiver)
Du Lundi au Vendredi
8h30-12h00/14h30-19h00**

**Samedi
9h00-12h00/15h00-19h00**

**Dimanche
10h00-12h00**



**FOCUS : DEPÔTS SAUVAGES
ET DÉJECTIONS CANINES**



Chaque semaine, le service municipal et les élus constatent la présence de dépôts sauvages à divers endroits de la commune.

Sachez que désormais, en cas d'identification de la personne à l'origine de ce dépôt, celle-ci risque le paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€!

Alors, apportez vos encombrants à la déchetterie près de chez vous.

Et lorsque votre animal fait, malencontreusement, ses besoins sur l'espace public, prévoir le ramassage est un geste citoyen et respectueux pour les habitants de la commune.

Monsieur le Maire et l'équipe municipale appelle au civisme de chacun afin que la vie dans le village soit plus agréable pour tous!